



Nétiquette médias sociaux

Juin 2025



Cette nétiquette recense l'ensemble des règles de bonne conduite à adopter pour interagir de manière respectueuse et intègre sur les médias sociaux du RCAAQ. Ce document contient des outils qui visent à favoriser des échanges efficaces et constructifs, lors des interactions avec l'audience sur la page Facebook du RCAAQ et au sein des groupes qui y sont annexés.

Règles de bonne conduite

L'ensemble de ces règles vise les interactions avec les **publications du RCAAQ** ou au sein des **groupes Facebook**. Les échanges doivent être courtois, intègres et respecter les règles de bonnes conduites qui suivent :

- Toute publication de contenu illégal, inapproprié, obscène, offensant, diffamatoire, menaçant, disgracieux, abusif, haineux, raciste, xénophobe, homophobe ou sexiste, et ce sous forme de texte, de photo ou de vidéo est formellement interdite. Le RCAAQ se réserve le droit de supprimer le contenu qui ne respectera pas cette mesure, et ce, à son entière discrétion et sans préavis.
- Les avis divergents sont accueillis sous les publications. Néanmoins, il est obligatoire d'exprimer son avis, quel qu'il soit, de manière intègre et courtoise. Les attaques personnelles, l'utilisation d'un langage provocateur ou le manque de courtoisie envers d'autres membres de la communauté ne sont pas tolérés et le RCAAQ se réserve le droit de masquer ces commentaires ou de rappeler au respect des règles de bonne conduite, le cas échéant.
- L'agressivité sous forme écrite, manifestée par des majuscules équivalentes à des cris ou illustrée par un émoji ou un « même internet », et ce, à l'encontre d'autrui ou de la page Facebook en elle-même n'est pas tolérée. Le RCAAQ se réserve le droit de supprimer les commentaires qui ne respecteront pas cette mesure.
- Les informations partagées se doivent d'être véridiques. Toute information inexacte ou trompeuse sera corrigée dans l'immédiat par les modérateurs de la page.
- Les médias sociaux sont publics ; aucun renseignement personnel ne doit y être diffusé. Le RCAAQ se réserve le droit de supprimer tout commentaire contenant des renseignements personnels, tels qu'une adresse, un numéro de cellulaire ou d'autres informations personnelles. Pour les groupes Facebook, qu'ils soient privés ou publics, les mêmes règles s'appliquent.
- Le RCAAQ se réserve le droit de bloquer un internaute si celui-ci est récidiviste de publications de contenus illégaux, injurieux ou ne respectant pas les règles de bonne conduite énumérées ci-dessus.

Respect des règles sur la page Facebook

Les contenus partagés sur la page Facebook du RCAAQ accueillent le débat, les réactions ou les interactions dans l'espace commentaire de ses publications, mais ceux-ci doivent être construits de manière bienveillante, pertinente et dans le respect d'autrui.

Le partage des avis est apprécié, même si ceux-ci sont divergents, mais doivent s'inscrire dans l'ensemble des règles de bonnes conduites recensées ci-dessus. Aucune entorse à ces règles ne peut être tolérée afin de maintenir un climat d'échange et de partage sain et bienveillant dans l'espace commentaire.

- **Condition pour épingler un commentaire**
 - Si l'espace commentaire d'une publication ou d'un contenu devient conflictuel (commentaires injurieux de manière récurrente, échanges tendus entre plusieurs internautes...), le RCAAQ peut épingler un commentaire en rappel des règles de bonne conduite à respecter en tout temps, sur la page Facebook.
- **Commentaire à épingler**
 - «  Nous rappelons que l'espace de commentaire est un lieu d'échange basé sur la courtoisie et le respect de chacun. Nous ne tolérons aucune forme d'agressivité ou d'injures, sous n'importe quelle forme et envers qui que ce soit. Les commentaires ne respectant pas les règles de bonnes conduites seront supprimés. »

▪ **Condition pour épingler un commentaire** Comment épingler un commentaire

- Se rendre dans l'onglet « Publications » et trouver la publication concernée.
- Dans l'espace commentaire, publier le message à épingler.
- Passez votre curseur sur le commentaire, puis cliquez sur les trois petits points (...) situés à droite du commentaire.
- Sélectionnez « Épingler le commentaire ».
 - Le commentaire apparaîtra en haut des réponses, sous la publication, pour une meilleure visibilité.

Respect des règles au sein des groupes Facebook

Les groupes Facebook sont des espaces d'échange et de partage où les membres peuvent interagir, poser des questions et discuter au sein d'un climat communautaire. Les interactions au sein de ces groupes doivent être bienveillantes, constructives et respectueuses de tous les participants. Les débats et échanges d'opinions sont les bienvenus, y compris lorsqu'ils expriment des points de vue divergents, à condition qu'ils respectent les règles de conduite énoncées ci-dessus.

Les groupes Facebook étant des communautés fermées ou semi-ouvertes, chaque membre est tenu de respecter les règles établies afin de préserver un climat sain et respectueux. Toute infraction à ces règles pourra entraîner une modération de la publication ou du commentaire, voire l'exclusion du groupe si nécessaire.

▪ **Condition pour épingler un commentaire au sein des groupes**

- Les référents du RCAAQ peuvent épingler un message au sein des groupes pour assurer le respect des règles de bonnes conduites par les membres. Ce message peut être publié à la suite du non-respect des règles de bonne conduite au sein d'un groupe, à titre de « rappel », ou en amont de certains débordements, à titre de « prévention ».

▪ **Message à épingler**

- «  Ce groupe Facebook accueille le débat et les avis divergents dans la courtoisie et le respect d'autrui. Tout commentaire ne respectant pas les règles de la netiquette du RCAAQ se verra supprimé afin de garder des échanges cordiaux et intègres au sein de ce groupe. »

▪ **Comment épingler un message**

- Contrairement aux pages Facebook, il n'est pas possible d'épingler un commentaire dans un groupe Facebook. Le gestionnaire du groupe peut à la place publier le commentaire qu'il souhaite épingler, copier son contenu et créer une nouvelle publication qui pourra ensuite être épinglée en tant qu'annonce dans le groupe.
- **Pour épingler une publication textuelle :**
 - Publier le commentaire de modération.
 - Copier le commentaire.
 - Créer une nouvelle publication dans le groupe et y coller le texte du commentaire.
 - Cliquer sur les trois petits points (...) en haut à droite de la publication.
 - Sélectionner « Marquer comme annonce » ou « Épingler la publication » (selon la version de Facebook).
 - La publication sera affichée en haut du fil d'actualité du groupe.